



# L'ECHO DE BERNAY-SAINTE-MARTIN

N°12

Tournay

Malvau

Parançay

Petit Malvau

Marnay

La Planche

Grolleau

Breuilles

Puy Bonin

Font. Bruneau

Treuil Mureau

Barbeau

Treuil Gd Vent

Sauvaget



« Marche de la Saintonge Dorée »

# La destruction des nids de frelon asiatique enfin à la charge de l'Etat.

Jusqu'à présent, aucun cadre légal n'entourait les destructions des nids de frelons asiatiques, espèce envahissante qui se nourrit entre autres d'abeilles, générant un impact négatif fort sur les ruches et de nombreux pollinisateurs .

Les propriétaires voulant éradiquer les nids devaient jusqu'ici faire appel au bon vouloir des apiculteurs, aux pompiers ou à des sociétés privées, pratiquant parfois des prix dissuasifs. L'intervention sur des terrains privés n'était également pas possible sans accord préalable du propriétaire.

**Depuis le 21 avril 2017, un décret passé inaperçu oblige les préfetures à prendre en charge cette destruction.**

Paru au Journal officiel n°0096 du 23 avril 2017, le [décret n° 2017-595](#) du 21 avril 2017 relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction de la propagation de certaines espèces animales et végétales met à la charge du préfet la destruction des nids de frelons asiatiques (*Vespa velutina*) quel que soit le lieu où le nid est installé, qu'il s'agisse d'une propriété privée ou d'un domaine public.



Le frelon *Vespa Velutina* étant classé comme espèce exotique envahissante, la limitation de sa propagation relève précisément de ce décret et tout citoyen est en droit de réclamer son application.

**Le frelon asiatique** ou **frelon à pattes jaunes** (*Vespa velutina*), est une espèce d'hyménoptère de la famille des Vespidae, de la sous-famille des Vespinae et du genre *Vespa*. Hors de son milieu d'origine il se révèle être un nuisible très invasif du fait de son mode de reproduction exponentiel et de ses besoins protéinés. Tous les autres insectes sont des proies pour ce prédateur non spécifique. Il est de fait destructeur de la diversité et menace la chaîne alimentaire autour de ses nids. Ce frelon nuisible est capable de détruire des ruchers d'abeilles domestiques en une seule saison et accélère la disparition des apiculteurs en ruinant leurs exploitations. Son aire de distribution d'origine se situe en Asie.

Il existe de nombreuses sous-espèces. Une sous-espèce de couleur noire, *Vespa velutina nigrithorax*, a été introduite en Europe avant 2004 où elle est une espèce invasive. En avril 2017, le frelon aurait colonisé presque toute la France, le Portugal, le nord de l'Espagne et quelques régions de l'Italie, l'Allemagne, la Belgique et la Grande-Bretagne.



Un piège à frelons peut être fabriqué avec une bouteille plastique coupée en deux pour placer le goulot en forme d'entonnoir vers un liquide attractif (bière + sirop de cassis + vin blanc). Le frelon entre par le goulot et n'arrive pas à ressortir. Il finit par se noyer dans l'appât. On place un petit auvent 10 cm au-dessus de la bouteille pour éviter que la pluie fasse monter le niveau à l'intérieur de la bouteille et rende l'appât accessible sans rentrer dans le piège. De petits fils de fer introduits dans la bouteille permettent de fixer le piège à son support.

Recommandation : Installer les pièges au début du printemps !

## SOMMAIRE

Directive destruction Frelon Asiatique	2
Le Mot de Mme le Maire	3
Projets 2018	4
Inauguration locaux pôle santé— futurs locataires	5
Conseil municipal jeunes—sorties	6
Famille Muradi chez nous Dématérialisation	7
La loi d'adaptation de la société au vieillissement	8/9
La loi d'adaptation de la société au vieillissement	10
Bois classés	11
PLU	12- 13
Syndicat des eaux	14
Projet eolien WPD	15
Trottoirs et graines de murs Soirées jeux Rives de Boutonne	16
Taille des arbres aux abords des ruisseaux	17- 18
Assemblée Générale Le Cercle de l' Espérance	19
Assemblées générales Le liant Hirondelles de Bernay	20
Repas Nouvel An Repas des anciens	21
Mots croisés Annonces	22
Etat-civil	23
Numéros utiles	24

## Le Mot de Madame le Maire



Je profite de cette tribune pour présenter, au nom du Conseil Municipal, à tous les habitants de notre belle commune, une très agréable année 2018. Qu'elle vous apporte évidemment de conserver la santé, de multiples satisfactions dans votre vie quotidienne, la réussite dans vos projets personnels, professionnels ou familiaux.

Je formule les mêmes souhaits pour Bernay-Saint-Martin : avancer et faire aboutir nos projets pour favoriser la prospérité et le bien-être de tous.

Les élus ont, parmi leurs missions, celle d'imaginer et de construire l'avenir, de tenter de faire des choix éclairés. Il faut du temps, beaucoup de temps pour faire mûrir les idées, construire et chiffrer leurs réalisations, rechercher les financements pour enfin les voir émerger. Mais il ne s'agit pas d'activisme, d'affairement sans fondements, sans objectifs définis. Appuyés sur les constats et diagnostics du territoire, générés par une analyse des besoins, l'écoute de nos concitoyens, nous traçons une voie vers l'avenir. Ces projets 2018 et plus... vous sont présentés dans les pages intérieures. La collectivité les pilote mais chacun pourra y prendre sa part, s'investir à sa mesure, en fonction de ses goûts et connaissances, savoir-faire et liens à l'histoire locale. L'avenir des trop petites communes est incertain. Il nous faut poursuivre le travail pour conserver notre démographie et en parallèle, du fait des nouvelles règles régissant l'élaboration du PLU, réinvestir les bourgs, tout en œuvrant pour y combattre l'installation de ruines.

Annie Poinot-Rivière  
Maire de Bernay-Saint-Martin



L'Echo de Bernay-Saint-Martin N°12 a été  
Planifié par le Comité Rédaction et Communication : A. LIONELLO, A. POINOT-RIVIERE  
Responsables de la rédaction, mise en page et publication : A. POINOT-RIVIERE, A. LIONELLO, P. GODINEAU,  
Mise en page : A. POINOT-RIVIERE, A. LIONELLO  
Textes relus par : A. POINOT-RIVIERE, A. LIONELLO, J. ALMERAS, P. GODINEAU, M. LIONELLO  
Tiré à 500 exemplaires - Réalisé, publié et distribué par la Mairie de Bernay-Saint -Martin  
Diffusion gratuite - Reproduction totale ou partielle interdite.

ISSN 1291-2166

# Projets 2018 en investissement

Bien que le Conseil Municipal n'ait pas encore voté son budget primitif 2018, les projets d'investissement sont la déclinaison directe et logique du travail des commissions et des engagements pris les années précédentes. Chacun a nécessité une phase de réflexion, analyse, élaboration d'une stratégie, montage financier...puis un jour inscription au budget...

Trois grands chapitres essentiels émergent :

## Valorisation du patrimoine immobilier

Le quartier « chez Michette » devrait voir le jour : l'aménagement du terrain et la viabilisation des parcelles à vendre. Si nous devons budgéter les travaux, nous serons accompagnés par des aides de l'état et l'opération s'équilibrera.

L'achat de la maison de M. CHASSAGNON au fin d'y réaliser un Eco Musée sera enfin concrétisé pour un engagement déjà prévu sur 2017. Nous devons aussitôt protéger le bâtiment en assurant sa mise hors d'eau. L'année 2018 sera alors une période d'élaboration participative, de planification afin de bien définir notre projet. Nous serons aidés techniquement par les professionnels des Vals de Saintonge et du département.

Les travaux pour créer les appartements réalisés dans l'ancienne maison de retraite ont commencé et s'échelonnent jusqu'au printemps.

Cimetières : la reprise des sépultures en état d'abandon ayant été délibérée en 2017, nous devons cette année planifier les travaux et penser l'aménagement, les circulations, le fleurissement...



## Valorisation du patrimoine naturel

Le conseil municipal vient de valider l'inventaire des zones humides à protéger.

La commission qui a travaillé à la caractérisation de nos cours d'eau, des ouvrages existants, au repérage de nos sources, le groupe « découvertes » qui a parcouru ces espaces, observé la flore spécifique, la DDTM qui a requalifié nos cours d'eau, ont collecté de nombreuses données, matière à agir pour la commission.

- ⇒ Prendre en compte dans la révision du PLU
- ⇒ Choisir les itinéraires et points de vue à signaler aux promeneurs et randonneurs.
- ⇒ Installer les fléchages adéquats.
- ⇒ Composer les textes descriptifs.
- ⇒ Réaliser les cartes.

## Entretien, aménagement du patrimoine communal

La réfection de la voirie sera reconduite en prenant en compte la reprise de trottoirs. Peu à peu ils seront rénovés afin de limiter la repousse des herbes et donc le temps de travail qui y est consacré.

L'aménagement intérieur de la salle polyvalente a été envisagé dès l'an dernier étalé sur trois années : sonorisation, éclairage, matériel de projection, mobilier.

La poursuite de la mise en accessibilité des locaux publics devrait permettre de clore ce chapitre en 2018 avec les parkings, la bibliothèque et une église.

# Inauguration du pôle santé



visiter les locaux, faire connaissance avec les deux praticiennes installées. Les associations et entreprises locales, les professionnels de santé du territoire et de Surgères étaient représentés ; Une bonne émulation est née, s'est propagée et un 3ème cabinet sera très vite occupé. En effet, le cabinet infirmier vient rejoindre l'équipe.

Nous souhaitons une très bonne installation à nos deux locataires et la bienvenue à mesdames Lydie Kapustik et Michèle Nau ainsi qu'à monsieur Philippe Barotin.

L'année s'est achevée sur l'inauguration du Pôle Santé de la commune, situé à Bernay dans l'aile Est de l'ancienne maison de retraite, 40 grande rue.

L'équipe technique a œuvré pour rénover et rafraîchir les lieux. Un grand nettoyage et la peinture des huisseries extérieures seront programmés au printemps ainsi que le traçage des parkings, la réalisation d'escaliers aux normes aux issues des cabinets sur la façade Sud.

L'entretien des espaces verts restera à la charge de la collectivité.



Le quatrième cabinet, plus spacieux, attend donc preneur, mais nous sommes confiants ; Travailler dans un espace commun peut générer une saine collaboration, de la mutualisation, faciliter la tâche de chacun.



Le 9 décembre 2017 se sont retrouvés les invités des deux professionnelles exerçant alors, madame Zineb Genty, hypno-thérapeute et madame Marion Moindreau, ostéopathe, auxquelles la commune s'est associée pour offrir le verre de l'amitié.

Ce fut une belle occasion pour les uns et les autres de



# Conseil Municipal des Jeunes

L'engagement du Conseil Municipal des Jeunes de la commune s'est orienté cette année 2018 vers la concrétisation d'un programme de sorties et animations à destination de leurs pairs. La collectivité prenant en charge les déplacements en minibus (selon le nombre d'inscrits il s'agit ici d'une variable) le coût d'entrée dans les structures choisies reste à la charge de chacun des participants; Le CMJ s'est adressé à chaque entreprise afin d'obtenir des tarifs réduits ; Une soirée a pour but de récolter des fonds pour faciliter l'accès de tous.

## Pour rappel :

26 novembre : sortie patinoire à Niort

10 février 2018 : soirée ciné + repas à la salle polyvalente

25 mars : sortie parc de jeux de plein air à La Jarne (dont accrobranche) départ à 14h00

15 avril : Sortie au parc aquatique « Les Antilles » départ à 11h00

6 mai : Futuroscope départ à 9h00

24 Juin : course de caisses à savon à Bernay-Saint-Martin

## Sortie à la patinoire de Niort :

Ce dimanche après-midi, ce sont une quinzaine de jeunes qui sont venus au rendez-vous sur le parking de la mairie.

Les apprentis, tout comme les initiés ont apprécié ce moment de partage sur la glace pour un engagement financier somme toute réduit !

Deux heures n'ont pas suffi à les rassasier et nous nous sommes promis de récidiver, les adultes eux-mêmes séduits.



## Sorties futures :

Elles sont destinées aux jeunes de la commune, toujours encadrées par des adultes. Les renseignements précis sont communiqués 15 jours avant le départ. N'hésitez pas à vous inscrire !



*« Je m'appelle Gwendoline, j'ai dix ans et je suis à l'école de Bernay St Martin. Je participe au Conseil Municipal des Jeunes. Nous nous rassemblons dans la salle municipale à la mairie pour discuter des activités que nous pouvons faire. Madame le Maire a organisé ce conseil pour représenter les jeunes de la commune.*

*Nous avons fait une après-midi à la patinoire de Niort le 26 Novembre 2017. C'était notre première sortie : nous nous sommes réunis devant la Mairie en début d'après-midi pour un départ et un retour en minibus emprunté par Madame le Maire. Nous nous sommes bien amusés !*

*Le conseil municipal des jeunes organise des manifestations pour financer notre sortie au Futuroscope. Les différentes dates figurent dans le calendrier des sorties. N'hésitez pas à venir pour nous soutenir! »*



## Soirée CRD

Une soixantaine de personnes se sont retrouvées dans la salle polyvalente pour partager leurs émotions lors de la projection du film « A fond » et déguster le repas organisé par les jeunes élus. Nous pensons « dégustation » au regard de la qualité des frites cuisinées par Karel Segers, des saucisses préparées et offertes par Alain Joffrion, des desserts concoctés par les mamans. Cet élan de solidarité autour d'un projet à l'attention des jeunes de la commune est vraiment stimulant pour leur engagement citoyen.

## La famille Muradi chez nous

Voilà presque 3 ans qu'ils ont quitté leur pays : l'Afghanistan. Le petit dernier Bakir avait 6 mois et a fait ce long voyage dans les bras de son papa.

Car toute la famille est partie pour l'exil. Les parents, Mohamed et Gutsia , et Ali, Zainab et Bakir les enfants, avec l'espoir de gagner un pays accueillant, l'espoir d'échapper aux Talibans, aux persécutions, l'espoir d'une autre vie.

Et il a fallu du courage pour traverser des pays pas forcément amis ....L'Iran, l'Irak, la Turquie, (où ils resteront quelques temps) pour traverser la mer Egée sur un bateau pneumatique prévu pour 15 et où ils étaient 45 !!! Puis la Macédoine, la Croatie, l'Autriche, la Belgique qui va les accueillir un temps et enfin la France, Angoulême et Bernay-Saint-Martin.

Pour Ali et Zainab : l'école . Pour Gutsia et Mohamed : l'apprentissage du Français, la confrontation à une autre culture, si différente de la leur. Et puis le Droit d'asile obtenu en Septembre et avec lui la volonté encore plus grande de s'en sortir, d'offrir une autre vie à leurs enfants.

## Dématérialisation, quand tu nous tiens...en otage ???



Dorénavant, la demande de délivrance ou renouvellement de nombreux documents officiels doit se réaliser obligatoirement par internet... Qu'il s'agisse de carte grise, carte national d'identité, passeport il faut vous connecter ! La municipalité met à disposition du public non équipé d'une connexion un poste pour entreprendre les démarches. L'agence postale dispose également d'une tablette à cet effet entre autres. Des conseils pourront vous être apportés.

**Cependant, soyez vigilants : de nombreuses sociétés proposent un service payant alors que ces documents sont délivrés gratuitement !**

**Mais elle présente également certains avantages !**



CENTRE HOSPITALIER  
de ROCHEFORT



**N'attendez plus !  
Votre prochain rendez-vous**

**demandez-le  
en ligne !**

**en  
3 clics**

**ch-rochefort.fr**

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement.

Aujourd' hui pour les personnes âgées , 3 possibilités s' offrent à elles :

- **Rester à domicile**
- **Vivre dans une famille d'accueillant**
- **Résider dans une structure d'hébergement pour personnes âgées**



### *Rester à domicile*

La loi donne la priorité à l'accompagnement à domicile afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions. Enfin, en renforçant les droits et libertés des personnes âgées, elle vise à leur apporter une meilleure protection.

**Vous avez plus de 60 ans, vous vivez seul(e) et souhaitez conserver une autonomie en vivant à domicile.**

Le Département peut vous accorder une aide sociale pour les tâches domestiques que vous ne pouvez plus assurer seul(e). Cette aide est destinée aux personnes percevant des ressources inférieures à un plafond fixé par décret. (plafond identique à celui déterminé pour [l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées \(ASPA\)](#)).

#### L'aide à la vie quotidienne

- **L'aide-ménagère**

L'aide-ménagère ou prestation de services ménagers est gérée par des services d'aide à domicile publics ou privés, liés par une convention au Département ou directement par la personne. Le département détermine le nombre d'heures d'aide à domicile à allouer, dans la limite de plafonds fixés par décret et règle le service prestataire intervenant ou à vous-même, si vous préférez faire appel à un salarié que vous employez vous-même sur facture. Une participation à verser directement au service d'aide vous est demandée.

Le dossier de demande d'aide sociale est à retirer au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de votre commune.

- **La livraison de repas**

**Vous souhaitez faire livrer vos repas à domicile ou les prendre en foyer-restaurant.**

Le Département peut prendre en charge une partie du coût de ces repas ou du portage dans la mesure où vos ressources n'excèdent pas un plafond fixé par décret

La part réglée par le Département est fixée annuellement. Votre participation est égale à la différence entre le prix du repas et la contribution du Département.

**Exemple** : coût du repas : 12 euros – Aide du Département : 8 euros donc votre participation est de 4 euros.





## Allocation de solidarité aux personnes âgées

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) est une prestation mensuelle accordée aux retraités ayant de faibles ressources. Elle est versée par la Carsat (ou la MSA si vous dépendez du régime agricole). Elle s'ajoute, dans une certaine limite, à vos revenus personnels. **Vous pouvez bénéficier de l'Aspa dès 65 ans.**

**Ressources :** Au-delà d'un certain plafond de ressources, vous n'avez pas droit à l'Aspa. Son montant dépend de votre situation familiale, dans les conditions suivantes :

Plafonds de ressources à ne pas dépasser en fonction de la composition du foyer		
Foyer	Ressources annuelles (revenu brut inscrit sur l'avis d'impôt sur le revenu)	Ressources mensuelles
Si vous vivez seul(e)	9 638,42 €	803,20 €
Si vous vivez <u>en couple</u>	14 963,65 €	1 246,97 €

## Vivre dans une famille d'accueillant

Vous ne pouvez plus ou ne souhaitez plus rester dans votre logement, le Département vous propose cette offre intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement en établissement. Qu'est-ce que l'accueil familial ?

C'est partager la vie familiale de la personne qui vous accueille à son domicile.

C'est disposer d'une chambre individuelle au domicile de l'accueillant.

C'est pouvoir continuer à recevoir votre famille, vos amis.

### Quelle sont vos garanties ?

L'accueillant est titulaire d'un agrément délivré par le Président du Département.

L'accueillant bénéficie d'un suivi social et d'une formation adaptée.

L'accueil est cadré par un contrat que vous signez avec l'accueillant.

Ce contrat fixe les droits et obligations de chacun.

### Combien ça coûte ? Le prix de pension se décompose en 3 parties :

La rémunération de l'accueillant familial et l'indemnité de congés payés.

L'indemnité d'entretien correspondant aux charges de la vie quotidienne (repas, chauffage, lavage du linge).

Le loyer pour la chambre mise à disposition.

### À quelles aides pouvez-vous prétendre ?

L'allocation logement

L'allocation de placement familial

Si vous êtes une personne âgée, l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Si vous êtes une personne handicapée : l'allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)

**Ces aides sont attribuées sous conditions (âge, ressources, cumul des prestations, etc.)**

## Allocation personnalisée d'autonomie

### CONDITIONS

Vous devez être âgé d'au moins 60 ans .Vous devez résider soit à votre domicile, soit au domicile d' un proche qui vous héberge, soit chez un accueillant familial, soit dans une résidence en autonomie (ancien foyer-logement)

Vous devez d'abord vous procurer un dossier de demande d'Apa auprès de votre mairie (CCAS), du département ou d'un point d'information local dédié aux personnes âgées.

Après réception de votre dossier de demande complet, une équipe médico-sociale composée d'au moins un médecin et un travailleur social se charge d'évaluer votre degré de perte d'autonomie, ainsi que le besoin de répit de vos proches aidants.

Durant l'instruction, elle effectue une visite à votre domicile. Un proche, votre tuteur et le médecin de votre choix peuvent être présents. Vous êtes classé dans l'un des groupes 1 à 4 de la grille Aggir, un plan d'aide vous est proposé. Celui-ci recense vos besoins et l'ensemble des dépenses nécessaires pour votre maintien à domicile. Le plan d'aide peut prévoir, par exemple :

#### Condition de dépendance

Vous devez, du fait de votre dépendance, être rattaché à l'un des groupes 1 à 4 de la grille Aggir.

Gir	Montant mensuel maximum pour 2018
Gir 1	1 719,93 €
Gir 2	1 381,04 €
Gir 3	997,85 €
Gir 4	665,60 €

Ces plafonds peuvent être majorés si le **proche aidant** est indispensable au maintien à domicile du bénéficiaire de l'Apa et s'il ne peut être remplacé par une autre personne à titre non professionnel. Cette majoration sert à financer de dispositifs de répit. Le montant maximum de la majoration est fixé, pour une année, à 501,69 €.

Ces plafonds peuvent être augmentés ponctuellement en cas d'hospitalisation du **proche aidant** qui est indispensable au maintien à domicile du bénéficiaire et ne peut être remplacé par une autre personne à titre non professionnel. Cette majoration sert à financer un dispositif d'accueil d'urgence (hébergement temporaire) du bénéficiaire de l'Apa. Le montant maximum de la majoration est de 996,74 €.

## Résider dans une structure d'hébergement pour personnes âgées

Différentes structures existent :

- **La Résidence Autonomie (anciennement Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées - EHPA)**  
Vous résidez dans un appartement autonome et bénéficiez, si vous le souhaitez, de services collectifs.
- **Les Petites Unités de Vie (PUV)**  
Ces petites structures alternatives d'hébergement vous accueillent dans une vingtaine de logements privatifs avec des espaces collectifs.
- **L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)**  
L'EHPAD assure un accueil hôtelier et une prise en charge de la dépendance. Entièrement médicalisé, il apporte un suivi médical et des soins selon vos besoins.
- **L'Unité de Soins de Longue Durée (USLD)**  
Si vous avez besoin de soins médicaux importants et constants, ces structures d'hébergement et de soins dédiées aux personnes âgées sont adossées à un établissement hospitalier. Les moyens médicaux qui y sont mis en œuvre sont plus importants que dans les EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes) âgées dépendantes.

**Sur le site de la CNSA ( Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), il est possible de faire une simulation du reste à charge pour un mois d'hébergement permanent en chambre simple pour l'EHPAD de votre choix. Le simulateur prend en compte deux aides publiques : l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et l'aide au logement. Le montant calculé correspond à une estimation.**

# Espaces Boisés Classés

## L'arbre, la haie, le bois ou la forêt...

Ils remplissent une véritable mission d'intérêt général...

Les services écosystémiques liés directement ou indirectement à la conservation de nos bois et haies sont indiscutables ; Chacun reconnaît leurs intérêts écologiques, environnementaux, faunistiques... paysagers. Leur contribution à :

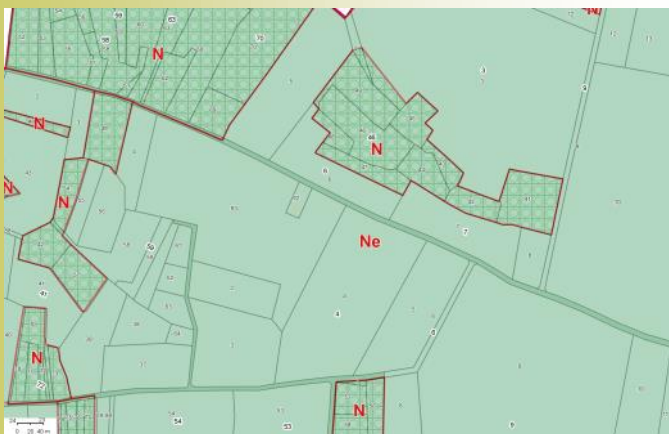
- La qualité des eaux et du sol : retenue et compactage des sols, protection contre l'érosion des sols et des berges,
- Une retenue, absorption et filtration des eaux de ruissellement,
- Une dépollution amorcée,
- Un risque d'inondation ralenti,
- La préservation de la biodiversité, notamment la faune « utile » : insectes pollinisateurs, prédateurs et parasites régulant les populations de ravageurs y trouvent leurs habitats,
- La protection des cultures : barrière naturelle contre le vent, limitant l'assèchement des sols,
- La limitation du réchauffement climatique : absorption du CO2 présent dans l'air et stockage du carbone, rejet d'oxygène,
- La qualité du cadre de vie en conservant l'identité de nos terroirs, la diversité des paysages ruraux.

## Espace Boisé Classé

En France, les plans locaux d'urbanisme (PLU) peuvent classer les bois, forêts, parcs, arbres isolés, haies et plantations d'alignement, qu'ils soient enclos ou non et attenants ou non à des habitations, comme **espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer** (EBC).

Il s'agit d'une mesure de protection;

Ce classement interdit les changements d'affectation



ou les modes d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements.

Dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme la décision de réserver des EBC ressort de l'assemblée délibérante.

**Sur notre commune, un certain nombre de bois et haies sont ainsi classés EBC et protégés.** Ils sont désignés sur les documents d'urbanisme à la disposition du public en mairie.

## Les effets.

- Dans tout espace boisé classé, les coupes et abattages d'arbres sont soumis à déclaration préalable, sauf pour enlèvement d'arbres dangereux, de chablis et bois morts ;
- La délivrance de l'autorisation de coupe ou d'abattage d'arbres est de la compétence du maire ;



- Les coupes et abattages d'arbres relèvent de la catégorie des travaux, installations et aménagements. La déclaration doit être présentée sur le formulaire CERFA 13404\*01 et les informations sur la coupe doivent être précisées.
- Le stationnement des caravanes est interdit dans les bois classés par le PLU .

La révision actuelle de notre PLU peut conduire le conseil municipal à étudier l'impact des décisions de classement précédentes et la situation de certaines zones dont le classement semblerait judicieux.

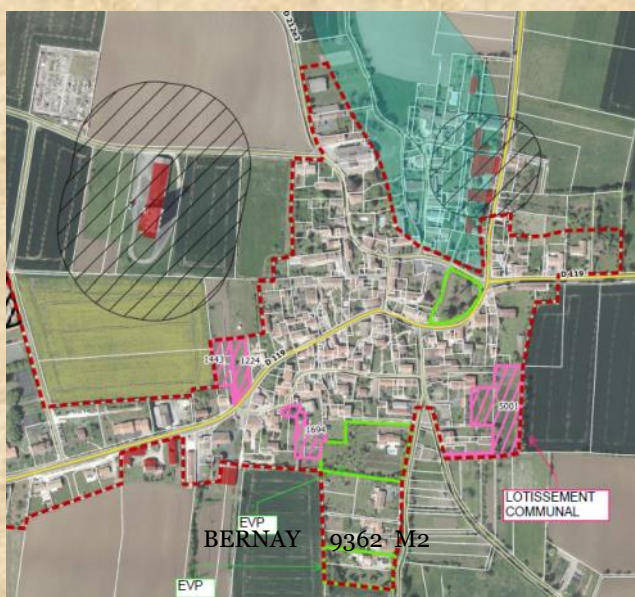
Cette révision du plan local d'Urbanisme se présente comme une véritable aventure. Passionnante car consistant à se projeter sur l'avenir, mais semée d'embûches car devant prendre en compte l'ensemble des réglementations sur le sujet, souvent maintenant drastiques, les souhaits légitimes de chacun. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu toutes les réponses des propriétaires concernés par le zonage ; Cependant la dernière réunion de la commission a permis de réaliser un schéma de densification à minima, considérant les parcelles de fait constructibles, ignorant encore les nombreuses zones d'incertitudes. Je rappelle que dorénavant il n'est plus possible de construire de nouveaux habitats dans les hameaux. Nous avons considéré les quatre villages de Bernay, Breuilles, Parançaÿ et Saint-Martin de la Coudre. Vous constaterez que, comptabilisant les parcelles dites « dents creuses » offertes à la construction, nous atteignons 2.17 ha sur les 4 ha autorisés pour l'habitat et 1.9 ha pour les équipements. Nous aurons à opérer des arbitrages, et donc à définir les critères qui guideront les choix du Conseil Municipal pour atteindre les 4 ha.

Deux autres paramètres interviennent :

- Certains propriétaires peuvent déposer une demande de permis et construire avant l'échéance de la révision soit fin 2018.

- Nous avons à anticiper sur un scénario de 4 ha supplémentaire au cas où ce quota de surface défini actuellement viendrait à être urbanisé avant la future révision du PLU, soit dans une quinzaine d'années.




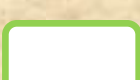
Villages	Surface en densification habitat	Équipement économique
Bernay	9362 m2	
Breuilles	3000 m2	
Parançaÿ	5650 m2	1.9 ha
Saint Martin	3673 m2	
TOTAL	2.17 ha	1.9 ha



BERNAY



BREUILLES

-  Périamètre urbanisé
-  Périamètre de protection autour d'installations agricoles
-  Déjà offert à la construction
-  Espace Vert Protégé

Les surfaces rayées couleur rose sont les seules à être définitivement offertes à la construction. Les surfaces roses restent encore dans l'incertitude et ne sont décomptées que pour la moitié de leur surface.

Le classement « Espace Vert Protégé » autorise la construction d'annexes, d'agrandissement du bâti existant.

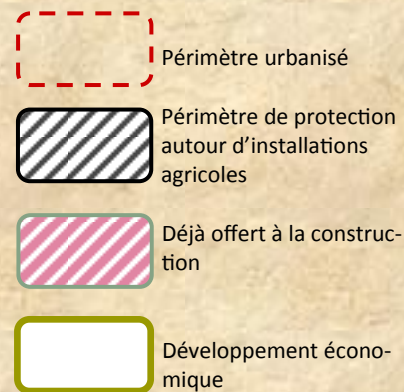


**PARANCAY**

Les zones de protection autour des installations agricoles sont à affiner : leurs étendues dépendent du nombre et de la catégorie d'animaux, du type d'habitat... Notre instructeur travaille sur ce point.

Le point d'interrogation indique que cette parcelle pourrait être, soit dévolue à l'habitat, soit au développement économique.

Nous pouvons observer que Saint-Martin et Breuilles sont les villages proposant le moins de surfaces à construire. Un point de réflexion à mettre en débat.



**SAINT—MARTIN**



### Les étapes suivantes

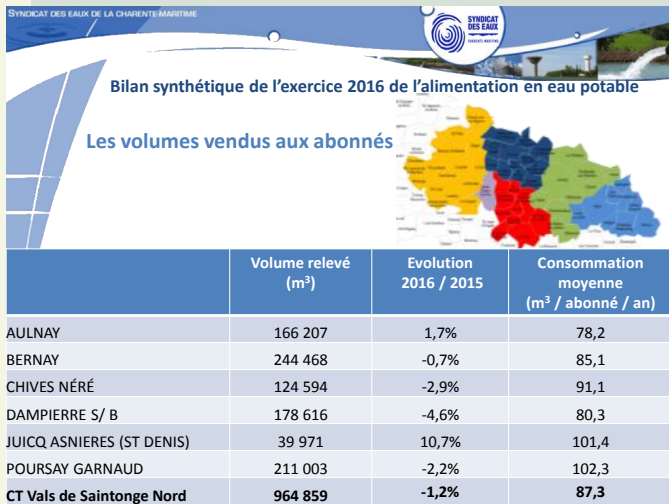
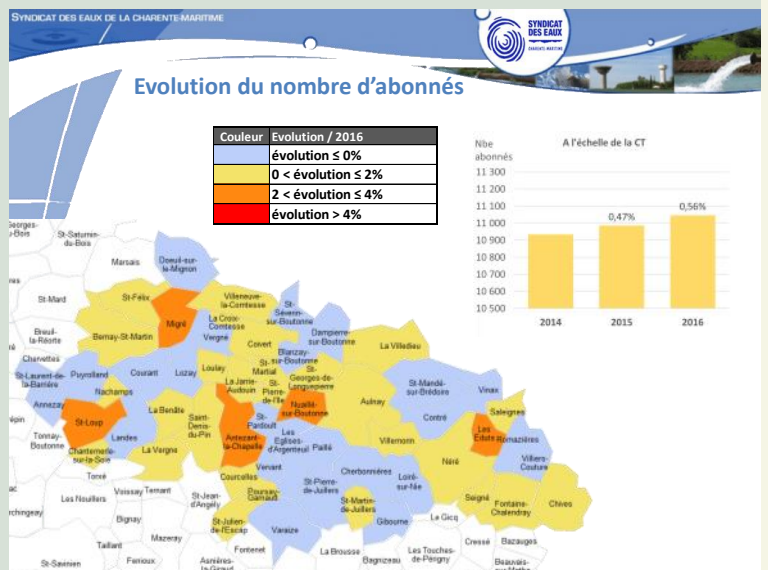
La révision du PLU ne consiste pas uniquement en la détermination des espaces constructibles; Les étapes suivantes de la réflexion doivent nous conduire à définir nos orientations en matière de Développement Durable, notamment :

- Les zones et espèces à protéger,
- La politique à mettre en œuvre pour lutter contre le changement climatique,
- La valorisation de la qualité des paysages et du patrimoine,
- L'aménagement des villages pour en préserver le charme,
- Le renforcement du tissu économique local,
- Le développement du tourisme.

L'hypothèse de favoriser les cheminements doux pour les piétons et cyclistes doit se débattre à ce niveau également pour réserver à cet effet certains espaces.

# L' eau en Vals de Saintonge Nord

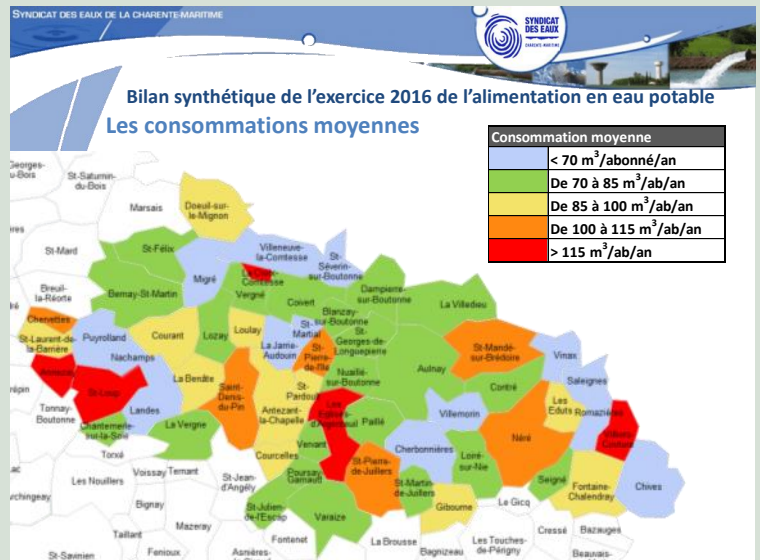
Lors de la réunion du 26 septembre 2017, la Commission territoriale a dressé le bilan 2016 des services d'eau et d'assainissement sur le territoire Val de Saintonge (Nord).  
Le nombre d'abonnés sur le service d'eau potable du secteur de Bernay qui regroupe 16 communes avoisinantes est resté quasiment stable.  
Les volumes vendus sur le territoire Vals de Saintonge Nord ont diminué de 1,2%.



La consommation moyenne annuelle par abonné est de 87m3.

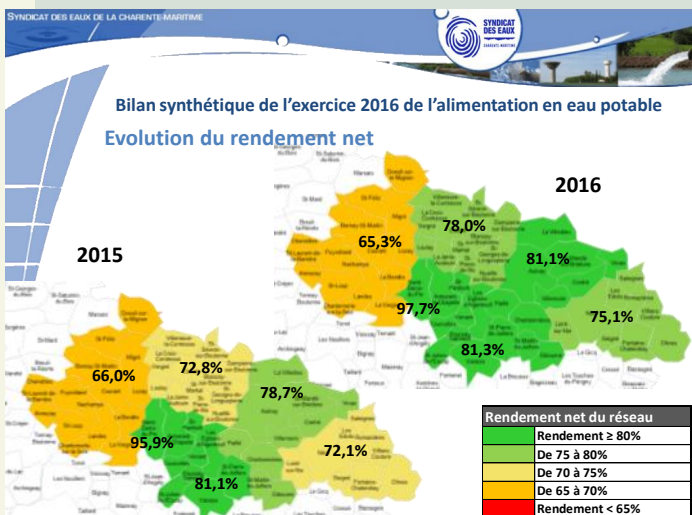
Concernant la qualité de l'eau distribuée, le taux de conformité bactériologique est égal à 96,6.  
Pour ce qui concerne la qualité physico-chimique ( plomb, Chlorure de Vinyle Monomère ), aucune non-conformité n'a été décelée sur l'entité hydraulique de Bernay.

L'indice linéaire de pertes (ILP) permet de déterminer le volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau exprimé en m3/km/jour.  
Un autre indicateur est le rendement net du réseau (R) qui mesure le rapport entre le volume consommé et le volume injecté dans le réseau.  
Le décret du 27 janvier 2012 fixe à 72% le seuil pour la Charente– Maritime.



Ainsi, les indicateurs de performance des réseaux d'eau potable montrent des performances hydrauliques insuffisantes pour l'entité de Bernay-Saint-Martin.

Pour améliorer la performance, des travaux ont été réalisés en 2017 sur la commune de Migré et d'autres réparations sont prévues sur Nachamps.





## DEVELOPPEMENT DU PROJET

Fin 2014, la société wpd a rencontré Mme le Maire de Bernay-Saint-Martin, afin de lui présenter la possibilité de réalisation d'un projet éolien sur le territoire de la commune.

A la suite de cette rencontre, plusieurs présentations en Conseil Municipal et une permanence publique ouverte à tous en mars 2016 ont abouti à l'accord du Conseil pour **la poursuite des études de faisabilité écologique, paysagère et acoustique**. Ces dernières, en cours de réalisation, ont pour objectif de déterminer les faisabilité et viabilité du projet, et le cas échéant de permettre les choix d'implantation et l'évaluation des potentiels impacts. En cas de réalisation du projet, la mise en service du parc pourrait être projetée pour 2022.

## CONCERTATION

Un **comité de pilotage** composé d'élus, de propriétaires fonciers, d'agriculteurs, de représentants d'associations et de riverains est constitué. C'est un organe de concertation et de débat qui a pour rôle d'améliorer le suivi et le bon déroulé du projet, tant par l'observation que par les choix à effectuer. Ainsi, des sujets tels que les suivis d'études, les choix d'implantation, la concertation et l'orientation des actions locales y sont évoqués. Deux réunions de comité de pilotage se sont déroulées en février et septembre 2017. Leurs comptes-rendus peuvent être consultés par tous en mairie. Une **boîte à suggestion** y est également à disposition pour recueillir les remarques de chacun.

Les temps forts suivants ont été retenus par le comité de pilotage pour permettre à chacun de se renseigner et de s'exprimer sur le projet :

- **Une seconde permanence publique** (courant Mars 2018), pour faire part des 1<sup>ers</sup> résultats d'études, présenter les démarches de participation possibles et recueillir le ressenti de chacun.
- **Une balade de restitution** en fin d'études environnementales : présenter les résultats au cours d'une sortie découverte et partager par une approche ludique les observations faites sur le territoire.
- **Une troisième permanence publique** : Si les résultats des études permettent d'envisager la poursuite du projet et la sollicitation des autorisations de construction et d'exploitation auprès de la préfecture, les choix faits et la définition finale du projet seront présentés à tous avant d'effectuer les derniers ajustements.

Le comité de pilotage propose également la **participation de tous ceux qui le souhaitent à la définition des mesures locales d'accompagnement**. Ainsi, des groupes de travail seront créés sur les thématiques de l'Aménagement paysager, du développement des loisirs et du tourisme, de la mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité, de la sensibilisation aux énergies renouvelables et à la préservation de l'environnement, et de la promotion du lien social. Toute personne intéressée par plus d'informations et par une éventuelle participation à ces groupes de travail peut se manifester en mairie, ou lors de la seconde permanence publique, ou encore s'adresser directement au porteur de projet.

## CARACTERISTIQUES DU PROJET

Situé entre les bourgs de Bernay et Saint-Felix, le futur parc pourrait comporter entre 6 et 7 éoliennes, d'une puissance nominale de 2,3 à 3,5 MW. Le nombre définitif d'éoliennes, ainsi que leur puissance, seront déterminés à la suite des différentes études.

Le projet pourrait s'inscrire dans une **démarche participative permettant l'investissement direct** des collectivités et/ou citoyens dans le parc et de bénéficier des retombées économiques qui en résultent. La démarche est en cours d'élaboration à l'échelle de la communauté de communes, plus d'informations pourront être transmises ultérieurement.

A titre d'information, un parc éolien de 7 éoliennes de 2,5 MW :

- **Représente une production d'électricité d'environ 30 500 000 kWh/an**, soit quasiment la moitié des besoins annuels en électricité domestique (hors chauffage) des habitants des Vals de Saintonge.
- Permet **d'éviter la production d'environ 10 000 tonnes de CO2 par an**, soit l'équivalent des rejets annuels de 5 000 voitures.
- Génère un investissement de plus de 20 millions d'euros, dont plus de 4 millions d'euros directement investis dans la sous-traitance confiée aux entreprises locales de génie civil, génie électrique et autres.

Contact :

Romain Coiffard - Chef de projets  
06 16 77 17 29 – r.coiffard@wpd.fr

# Je fleuris, tu fleuris, il fleurit, nous fleurissons...pour embellir !

Voici venu le temps d'anticiper, de prévoir ce que nous voulons révéler de notre bien Vivre à Bernay-Saint Martin, champêtre, fleuri, bref, préparer le printemps !

La collectivité va enrichir ses jardinières et buses, créer un beau massif devant l'entrée de la salle polyvalente, poursuivre l'embellissement des entrées de bourgs. Les semis de pieds de murs sont toujours à votre disposition en mairie pour améliorer la traversée de nos villages. Mais vos initiatives seront les bienvenues, nous évoquons ici des espaces communs, partagés, dont l'esthétique réjouira nos sens à tous. Nous allons distribuer pour chaque maisonnée participant à cette action des petites



fiches colorées pour baliser les semis et plantations afin qu'ils ne soient pas détériorés. C'est une œuvre commune que nous allons ainsi réaliser en soutenant les efforts de l'équipe technique qui sera également mobilisée pour entretenir les espaces verts, notamment les tontes et nettoyages des trottoirs.



## Soirées jeux

La ludothèque de Vals de Saintonge Communauté et les municipalités vous donnent rendez-vous pour des soirées jeux les samedis de 20h à minuit.

### Le principe de la soirée ?

L'équipe de la ludothèque se déplace avec plus de 100 jeux et jouets. Elle sera là pour vous les présenter et vous en expliquer les règles si nécessaire. C'est une soirée gratuite, tout public, où chacun, petit et grand, peut venir jouer.

De nombreux styles de jeux sont au programme : jeux de société, jeux de stratégie, jeux d'ambiance, jeux d'habileté, grands jeux en bois, jeux de construction... et une multitude de nouveautés.

SAMEDI 17 MARS : Landes, Salle des fêtes

SAMEDI 7 AVRIL : Tonnay-Boutonne, Salle des fêtes

SAMEDI 5 MAI : Bernay Saint-Martin, Salle des fêtes

Vals de  
Saintonge

## Les Rives de Boutonne : des itinéraires pédestres et cyclables à découvrir

De la Vélodyssée à l'Asinerie du Baudet du Poitou, le Département de Charente-Maritime a balisé 115 km de petites routes et chemins le long de la Boutonne. Encore méconnu du grand public, cet axe offre de multiples opportunités de se balader, par tronçons de 10 à 45 km ou en itinérance sur plusieurs jours pour les plus motivés.

Le cheminement Rives de Boutonne se connecte à 2 itinéraires de randonnée majeurs :

- le chemin de St-Jacques de Compostelle pour les marcheurs
- la Vélodyssée pour les adeptes des balades en vélo

N'hésitez pas à vous rendre à l'office de tourisme Saintonge Dorée pour vous procurer le topo-guide détaillé. Il vous permettra de visualiser les sites patrimoniaux et naturels mis en avant tout au long de ce cheminement.

Pour les plus connectés, accédez à l'outil en ligne web rando et retrouvez les principaux circuits cartographiés. Les fiches vélo sont téléchargeables gratuitement, ainsi que les tracés des circuits pédestres. Pour organiser votre balade ou séjour, vous pouvez zoomer pour voir apparaître les restaurants, les hébergements et les principaux sites (patrimoine bâti, points de vue, aires de pique-nique...).



Outil en ligne web rando sur : [www.valsdesaintonge.fr/rando](http://www.valsdesaintonge.fr/rando)  
Office de tourisme de la Saintonge Dorée : [www.saintongedoree-tourisme.com](http://www.saintongedoree-tourisme.com)  
05 46 31 71 71  
[contact@saintongedoree.com](mailto:contact@saintongedoree.com)



## L'entretien des cours d'eau en Haute Saintonge

La directive du 23 octobre 2000, adoptée par le conseil et le parlement européen, définit un cadre pour la gestion et la protection des eaux par grand bassin hydrographique au plan européen. Cette directive joue un rôle stratégique en matière de politique de l'eau. Elle fixe en effet des objectifs pour la préservation et la restauration de l'état des eaux.

C'est pourquoi l'entretien des cours d'eau est primordial et doit être mené de manière adaptée.

En Haute-Saintonge, toutes les rivières sont dites non-domaniales. Les berges appartiennent au propriétaire riverain de la parcelle. C'est le domaine privé. Le fond du lit de la rivière lui appartient également jusqu'à la moitié du cours d'eau (l'autre moitié appartenant au propriétaire d'en face). Toutefois l'eau et les poissons n'appartiennent à personne ; ils font partie du « bien commun de la nation ».



« Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. » Article L 214-15 du Code de l'Environnement

### Les objectifs de restauration

Le bon état des eaux... c'est-à-dire ?

Le bon état des eaux se traduit par le bon état écologique et physico-chimique : L'état écologique se définit à partir de paramètres biologiques (stade de développement de la faune et la flore, potentiel d'accueil), et de paramètres physico-chimiques (température, pH, oxygène,...) ayant une incidence sur la vie et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

L'état chimique concerne une liste de polluants spécifiques prioritaires dont les concentrations maximales sont fixées par certaines directives européennes. Les substances identifiées présentent un risque pour l'environnement aquatique

### La végétation des berges

**Rappel :** La végétation des berges d'un cours se nomme la « Ripisylve », du latin « ripa » (la rive) et « sylva » (forêt). Elle se compose d'arbres (Frêne, aulnes..), d'arbustes (Sureau, Cornouiller sanguin,..) et d'herbacées (Carex, Iris, Roseau,..).

**La ripisylve est indispensable au bon fonctionnement de la rivière.**

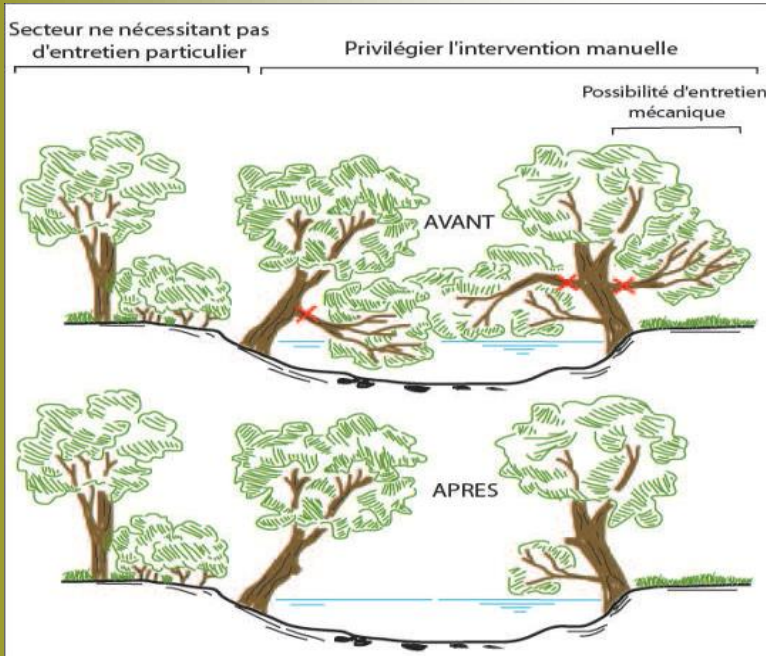
- ◆ L'enracinement des arbres et arbustes limite l'érosion des berges.
- ◆ Les végétaux, les arbustes freinent l'eau et évitent une érosion trop forte des berges en aval.
- ◆ La ripisylve sert également de filtre naturel, de zone d'épuration, fixe les nitrates et les phosphates des terres agricoles et favorise une meilleure infiltration souterraine de l'eau le long des systèmes racinaires.
- ◆ La ripisylve est un lieu de ressource de nourriture, un lieu de reproduction, de refuge et de vie pour de nombreuses espèces animales, végétales, terrestres et aquatiques (caches à poissons).
- ◆ Des microorganismes de décomposition vont former un humus riche qui permet le développement de l'écosystème.
- ◆ L'ombre apportée par la ripisylve sur la rivière permet de limiter l'été l'augmentation de la température de l'eau. De plus, les arbres permettent également de priver les végétaux aquatiques de soleil, limitant ainsi leur photosynthèse et donc leur développement.
- ◆ Comme toute les haies de manière générale, la ripisylve a également un effet brise vent.

**L'entretien des berges se fait de manière sélective, en privilégiant les interventions douces permettant de préserver une végétation continue et diversifiée**

## L'entretien de la ripisylve

### Méthodes manuelles

Les méthodes manuelles sont à favoriser au maximum car elles permettent de mieux s'adapter à la dynamique de la végétation et sont moins traumatisantes.



#### • Elagage

Il consiste à couper au plus près des troncs les branches à supprimer.

#### • Recépage

Il permet de **régénérer la végétation en place à moindre coût** et de conserver les souches déjà en place.

Cette technique convient particulièrement aux aulnes, saules, frênes...

Une bonne coupe sera réalisée au plus près **de la souche, sans déséquilibrer** l'arbre vers la rivière.

#### • Abattage sélectif

Il concerne **les arbres présentant un risque de chute**

dans le cours d'eau

(morts, dépérissant, penchés...) ou non adaptés aux bords de cours d'eau (peuplier, conifères, espèces exotiques envahissantes). Il permet également d'alléger les cépées existantes. Généralement, les souches doivent être laissées en place pour assurer le maintien de la berge.

#### • Taille en têtard

La coupe s'effectue à une hauteur de 1,5 à 2 m du sol. Elle présente un intérêt écologique et paysager.



### Les pratiques à éviter

- Utilisation de produits phytosanitaires interdits
- Désherbage chimique
- Destruction de la faune et de la flore locale ;
- Déstabilisation de la berge ;
- Absence de couvert végétal ;
- Entretien par coupe à blanc
- Plantation de peupliers



En cas de doute  
contactez la mairie



# Le coin des associations

Le 26 janvier 2018 à 20h30, les membres de l'association **le cercle de l'espérance** se sont réunis en assemblée générale ordinaire à la salle des fêtes de Breuilles. 15 membres sur 19 sont présents à cette assemblée, 2 personnes non membres sont également présentes. Le Rapport d'Activités 2017 ainsi que le Rapport Financier ont été approuvés à l'unanimité. De gros investissements ont été faits avec notamment la toiture de notre salle pour un montant de 2300 Euros.

## Programme de l'année 2018

Le président demande à chaque participant son avis sur l'organisation des fêtes pour l'année à venir. Il est décidé d'organiser les manifestations suivantes :

- Cassoulet Le 25 Mars 2018,
- Sardines Le 3 juin 2018,
- Le 14 juillet 2018, concours de pétanque à la Municipalité,
- Brocante Le 30 septembre 2018,
- Choucroute Le 28 octobre 2018,
- Deux lotos Le 8 et 9 décembre 2018.

Des suggestions pour les repas à venir sont avancées : Repas escargots ou charentais, Cochon de lait, Garbure...

Il en est de même pour les animations : organiser un marché de Noël, une journée de pêche à Migré, une démonstration de Country et expo Motos. Il est décidé de ne pas modifier le prix de la location, mais, pour les Membres de l'association, une fois par an, la salle sera à moitié prix .

Mr VITET Jacky Président, Mr GUEGUEN Bernard Vice-président, Mr LECUILLER Michel Trésorier sont réélus.

## **Le club des aînés : génération en mouvement !**

Tout d'abord, nous souhaitons à toutes et tous une bonne et heureuse année 2018 et surtout une bonne santé.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles qui ont perdu un être cher.

Notre Association (loi 1901) se compose de 62 adhérents, le montant de la cotisation annuelle est de 10 euros par personne. L'association est gérée par un bureau de 12 membres.

Notre assemblée générale s'est tenue le 13 février 2018.

Tout au long de l'année, nous organisons le concours départemental de PETANQUE, des LOTOS, des CONCOURS DE BELOTE, DES REPAS DANSANTS ET UNE JOURNEE PECHE AU MOULIN DE MIGRE AVEC UN DEJEUNER A MIDI AU RESTAURANT DU MOULIN.

NOTRE PROCHAIN LOTO EST LE 18 MARS 2018 (Salle des Fêtes de MIGRE).

Le 16 avril 2018 le CONCOURS DEPARTEMENTAL DE PETANQUE A BERNAY.

De plus, nous nous réunissons tous les deuxièmes et quatrièmes jeudis de chaque mois (salle des Associations à BERNAY) pour faire, en majeure partie « notre belote », mais nous

avons quand même d'autres jeux à la disposition de chacun et tout ceci dans une super ambiance et une excellente convivialité.

Avant de nous séparer, nous prenons notre goûter et nous n'oublions pas de fêter « nos » anniversaires.

Alors si cela vous dit, venez nous rejoindre, nous serions ravis.

De la part de tous les membres du Conseil d'Administration.

La Présidente, Mme FERRU Monique, Tél : 05 46 24 00 28



## Assemblée générale « Les Hirondelles de Bernay »

**Présents :** Bouchet Jean-Paul, Gazeau Janick, Lemaître Sandrine et Jean-Philippe, Dalençon Fanou et Hubert, Grousset Thierry, Bouchet Maryvonne, Dalençon Alexandre et Sébastien, Raballand Jean-Marie, Raballand Nicole, Raballand Dominique, Raballand Brigitte, Dupeu Thierry, Bouchet Vincent, Fauchard Jean-Marie et Maryline, Chollet Cyril



### Rapport Moral

Nos rencontres sont toujours synonymes de convivialité appréciée de toutes et de tous. Durant cette année, quatre grandes animations se sont très bien déroulées. Aussi des ouvertures de salles nous ont permis de resserrer les liens de nos adhérents. La vente de cartes est en éternelle évolution. Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

### Rapport Financier

Nos différentes activités sortent en positif et permettent ainsi de maintenir la pérennité de notre association. Madame la trésorière adjointe ajoute à l'ordre du jour la demande de clôture du compte ouvert auprès du crédit mutuel durant nos années sportives. Après réflexion, celui-ci n'a pu lieu d'être et nous validons alors sa fermeture. Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

### Election du tiers sortant

Nous souhaitons rédiger un avenant aux statuts de notre association. Notre tiers sortant sera revu tous les 3 ans au lieu de tous les ans comme c'est le cas jusqu'à présent.

La composition du bureau reste alors identique à l'année précédente soit :

Président : M. Bouchet Jean-Paul

Vice-président : M. Bouchet Vincent

Trésorière : Mme Dalençon Fanou

Secrétaire : M. Chollet Cyril

### Animations diverses et vie de l'association

Quelques animations à venir :

- ◆ Choucroute (fin novembre 2017), Barbecue (printemps 2018), pêche à Migré (courant juin 2018), marche pédestre (courant juillet 2018)
- ◆ Ouverture de salle tous les 1 ou 2 mois

**La clôture de l'assemblée à 21h se déroule autour du verre de l'amitié.**

Le secrétaire



## Assemblée générale « Le Liant »

Les membres du bureau du liant vous souhaitent ses vœux de bonne année 2018 pleine de sérénité, de bonne santé, mais aussi de moments forts et passionnants. L'association le "liant" a pour but d'organiser sa randonnée VTT et marche sur la commune de BERNAY, c'est sous une journée ensoleillée que les intrépides du liant ont accueilli quelque 730 participants vététistes et marcheurs venus parcourir la campagne Bernaysienne sur des tracés VTT de 20 à 46 kms et de 11 et 15 kms pour la marche.



Dans l'ensemble de bons retours des participants nous ont fait le plus plaisir, en effet avec ces trois ravitos sur les parcours et ces préparations "terre, mer" à l'arrivée, grillades de maquereaux saucisses et bière pression offerte à l'arrivée ont permis à nos sportifs de reprendre des forces.

Un remerciement aux bénévoles présents pour le bon déroulement de cette journée.

En 2017 l'équipe des intrépides s'est déplacée sur de nombreuses randonnées dans les départements voisins, Charente, Deux-Sèvres, Vendée, environ une quarantaine de randos. Une sortie dans le département de l'Hérault au mois de septembre a été organisée "la salagou" avec au compteur 65 kilomètres et 1700 mètres de dénivelé. Ce fut l'occasion pour les intrépides de découvrir de nouveaux reliefs escarpés.



**Le liant organisera le dimanche 22 juillet 2018 sa huitième édition, alors à vos crampons et VTT, toute l'équipe des intrépides du liant sera heureuse de vous accueillir.**

**Retrouvez-nous sur facebook " VTT Bernay les intrépides "**

Sportivement.

le président DAVID Frédéric

Une première réunion entre quelques élus et Carmen et Bruno Mendès, nos cuisiniers magiciens, capables de nous faire une paella sur l'herbe par une nuit de pleine lune, ou encore un boeuf carottes, abrités sous une bâche, un jour de tempête, a permis de mettre au point les conditions dans lesquelles, cette année encore, nous allons réaliser le réveillon du nouvel an.

Grâce aux échanges fructueux entre, notamment Tanya Hockings, notre « chef de rang », et Carmen, la répartition des rôles devenait claire : Tanya gère l'équipe des bénévoles et fait le lien avec nos cuisiniers.

On pouvait maintenant les réunir ces bénévoles ! Ce qui fut fait par deux fois .



Rendez-vous nocturnes à l'approche de l'hiver...

Quand à 20h30 dans les foyers, on s'installe sur le canapé pour se laisser regarder un film, eux, les bénévoles, ces furioux, se retrouvent dans une salle un peu fraîche pour discuter,

organiser, prévoir... et parfois sortir des idées de génie, comme Annick, qui, alors que nous, on avait le pain et le vin, c'est la multiplication des bénévoles qu'elle proposait pour faire le service des entrées. En effet nous n'étions que dix autour de la table mais il nous fallait en trouver vingt. Qu'à cela ne tienne ; on invente un jeu et les gagnants feront le service, et dans la bonne humeur en plus ! C'est ce qui se passera réellement le 31 alors que l'apéritif a mis tout le monde dans l'ambiance, notre animateur lance le jeu et une demi-heure plus tard les assiettes d'entrées s'envolent vers les tables telle une nuée de moineaux dérangés par un vélo. Téméraires et ingénieux je vous dis !

Quand vers 22h, quelque peu assoupis sur votre canapé vous vous dites que votre lit serait plus confortable, eux, ces dérangés de la réunionite, entament la troisième partie de leur réunion : Goûter le vin ! Lourde responsabilité que celle de leurs palais auxquels est suspendue la qualité de la fête. Du pire au meilleur, tout est évalué, rapport qualité prix, plaisir suggéré, goût de « reviens'y » etc... Des pros ou presque.

Vendredi 29 décembre, tout ce monde qui s'active dans la grande salle, est là pour la déco, l'installation des tables, des chaises et des couverts. Le décor c'est déjà un peu la fête, on s'imprègne, on s'agite, c'est l'effervescence.

Dimanche 31 décembre, dès 9 heures on s'affaire à nouveau autour de plusieurs ateliers. C'est Tanya qui mène la danse ; Ici, préparation des toasts, là on soigne les entrées ; Ensuite prévoir les glaces pour le « trou charentais » et ne pas oublier les plateaux de fromages. Pendant ce temps nos « cuistots de l'extrême » ont planté leurs réchauds dans les vestiaires et les salles de rangement pour préparer le saumon à l'oseille et la caille aux raisins.

Finalement c'est Bernard qui s'occupe du pain et Mireille du vin... Euh non pardon, c'est l'inverse !

Dès l'accueil, on verra Claudine, Jean-Marc et Karel servir l'apéro, musique tranquille pour laisser chacun arriver, se dire bonjour, se féliciter d'être là pour passer ensemble les dernières heures de 2017 et commencer dans la bonne humeur 2018.

Spéciale dédicace à notre animateur qui saura mettre l'ambiance tout au long de la soirée, bien accompagné, il

faut le reconnaître par la famille Lopez qui occupe l'espace central de la grande salle.

Un peu plus de 160 personnes sont réunies pour l'événement, le DJ passe le micro à Mme le maire pour un mot de bienvenue, mais n'est elle pas simplement, Annie, ce soir, pour faire la fête avec nous.

En tout cas elle ne sera pas la dernière sur la piste de danse, déjà bien animée, alors que le saumon n'est pas encore servi. Elle est belle cette soirée sous les sourires gourmands des convives qui voient arriver le « trou charentais ».

Je ne sais pas si tout le monde aura de la caille aux raisins mais la piste de danse ne désemplit pas tandis que les serveurs, imperturbables, remplissent les assiettes qui se tendent. La nuit s'allonge et ne semble pas avoir de limite, on est bien là, demain sera un autre jour !

Peut-être même... une autre année ! Le compte à rebours est lancé ..Cinq....quatre.....trois....deux.....un



## BONNE ANNEE !

Tout le monde se lève, se congratule, se félicite, étonnant non ? Comme si, collectivement, on venait de gagner quelque chose, quelque chose de grand, d'important ; comme si on se connaissait depuis toujours. C'est la fête, une fête réussie grâce à cette formidable équipe, dynamique et généreuse que je remercie encore.

Généreux donateurs de temps, Bienheureux du bonheur de partager, Bénévoles de tous les pays,

La fête est pour tous, sa réussite est pour vous !

Les verres se mettent à pétiller, les assiettes se font plus sucrées, les corps se déhanchent, puis la fatigue nous gagne, encore un verre, encore une danse. Il y a ceux qui ne veulent pas que cela finisse, et puis il y a ces bras que l'on aime qui nous enlacent et cette main chaude qui nous guide, et 2018 qui nous invite.

Le DJ et sa femme, avec un couple d'amis finissent de charger la voiture, la lumière s'éteint sur les restes de la fête.

5 heure du mat, Bernard enfourche son tracteur, Philippe son vélo. Chacun s'évapore dans la nuit étoilée. Dans moins de trois heures le premier jour de l'année se lèvera sur nos têtes embrumées et nos visages heureux.

Nous nous retrouverons mardi matin pour ranger, nettoyer, faire la vaisselle, tout remballer. Effacer les traces dans la salle, pas dans nos têtes. Et nous mangerons et trinquerons ensemble encore une fois et encore tant d'autres fois....

## HORIZONTALEMENT

- A Assèchement de terre.
- B Pas ordinaires.
- C Part. Les autres.
- D Semblable diminué. Orateur attique.
- E Petites salières.
- F Domine Los Angeles.
- G Monnaie. Perdus.
- H Eclaire les Egyptiens. Plante grimpante.
- I Taxe. Léger.
- J Femelle animale. Sucres.

## VERTICALEMENT

- 1 Poète britannique.
- 2 Animal coloré. Fluide gazeux incolore..Erre
- 3 Chatouilleras.
- 4 Cuirasses.
- 5 Complète De Janeiro. Monnaie en vrac.
- 6 Traverse Innsbruck. Morceau de choix.
- 7 Mot d' enfant. A la mode
- 8 Déraperait.
- 9 Rivière africaine. Charge d' un âne.
- 10 On ne peut s' en passer.

## DIVERTISSEMENT

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C							■			
D		■			■	■				
E									■	
F							■		■	
G				■						
H		■			■					
I				■						
J					■					

## SOLUTION BULLETIN N°11

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
A	G	U	E	U	L	E	T	O	N
B	R	■	T	R	O	U	E	■	I
C	I	L	■	A	I	E	U	L	E
D	N	U	I	T	S	■	T	E	L
E	G	I	D	E	■	P	O	I	L
F	A	R	E	■	S	O	N	N	E
G	L	E	■	L	U	S	■	E	R
H	E	■	A	E	R	E	S	■	A
I	T	A	S	S	E	R	A	I	S

ANNONCES



A vendre Sèche-linge Electrolux

n°EDC 67 550W Catégorie B Acheté neuf le 17/10/2012 servi très peu 2 à 3 fois  
Prix: 230 euros à débattre dans la limite du raisonnable



### Aide ménagère

Je suis disponible pour faire votre ménage ou votre jardinage  
Femme dynamique, ponctuelle  
De toute confiance  
Cesu Chèque emploi service

Sarah 06 65 30 85 83



A vendre cuisinière Ambassade CG 1051 Hauteur : 150/175 mm.

**Table** • Dimensions : 1000 x 650 mm. • Brûleurs à sécurité par thermocouple. • 2 brûleurs latéraux de 3 kW, 1 brûleur de 4 kW, 1 brûleur de 1,5 kW. • 1 brûleur central de 5 kW. • Grilles fonte.

**Four** • Dimensions intérieures : L 900 - P 455 - H 305 mm. • 2 brûleurs à flamme autostabilisée de 3,5 kW chacun. • Sécurité par thermocouple. • Thermostat. • Equipement standard : 1 grille, 1 tôle à pâtisserie.  
Valeur d'achat en 2012 : 2930 euros Très peu servie Prix à débattre  
Contacter Mairie au 05 46 33 83 10



### Parents

*Vous cherchez une assistante maternelle pour faire garder vos enfants.  
Agréée depuis 1991.  
Je serai ravie d'accueillir vos bouts d'choux.  
Participe à des activités petite enfance.  
Maison avec terrain clôturé (non fumeur et sans animaux).  
Je me situe entre Surgères et Saint Jean d'Angély.  
Mon adresse : Mme Barreau 4 allée des castors  
17330 Bernay St Martin  
N° de téléphone : 05/46/33/91/95*

Si vous souhaitez faire passer une annonce dans le bulletin municipal, envoyez votre annonce sur le mail: [mairie@bernaysaintmartin.fr](mailto:mairie@bernaysaintmartin.fr)

# ETAT CIVIL



## Mariages de l'année 2017 :

FRÉBUTTE Christian – DELEMARLE Dorothée	le 11 mars 2017
DELANNOY Michaël – ROUYER Amélie	le 15 juillet 2017
MARIEL Maxime – SHEPHERD Emma	le 26 août 2017
MORIN Christian - LEVRARD Audrey	le 16 septembre 2017

## Naissances de l'année 2017 :

LE NOHEC BOURGOUIN Lizéa	le 02 février 2017	à LA ROCHELLE
DLABAC AIDROUS George	le 08 février 2017	à LA ROCHELLE
MARTIN Azilis	le 10 mars 2017	à ROCHEFORT
LENESTOUR Julian	le 28 avril 2017	à ROCHEFORT
CHAPELET Maé	le 11 mai 2017	à CHATEAUBERNARD
SIMONNET Romane	le 23 juin 2017	à ROCHEFORT
BOBINEAU Léo	le 29 juin 2017	à ROCHEFORT
ALVAREZ Tom	le 20 juillet 2017	à ROCHEFORT
BERTHOT Luc	le 14 août 2017	à NIORT
MACQUIN MARTIN Naëlia	le 26 septembre 2017	à NIORT
WINTERSTEIN Maïlon	le 26 septembre 2017	à ROCHEFORT
BOUTIGUE Yann	le 25 novembre 2017	à ROCHEFORT

## Décès de l'année 2017 :

DUBOIS née BERNAEYGE Reine	le 11 janvier 2017	à BERNAY-ST-MARTIN
HERPIN Patrice	le 28 janvier 2017	à BERNAY-ST-MARTIN
GUEGUEN née LYS Geneviève	le 30 janvier 2017	à BERNAY-ST-MARTIN
MEUNIER née GUYNOUARD Jeanne	le 18 février 2017	à BERNAY-ST-MARTIN
RAUT née BILLOTEAU Louise	le 11 mars 2017	à BERNAY-ST-MARTIN
SABOUREAU Louis	le 30 mars 2017	à BERNAY-ST-MARTIN
FAUCHER née SZYDLO Hélène	le 14 avril 2017	à BERNAY-ST-MARTIN
LAINÉ Michel	le 28 avril 2017	à SAINTES
RATTIER Jean	le 21 mai 2017	à ST-JEAN-D'ANGELY
MOULIN née DAVID Léone	le 14 septembre 2017	à BERNAY-ST-MARTIN
BESSON Marthe	le 18 septembre 2017	à BERNAY-ST-MARTIN
RIPPE née JAHAN Gisèle	le 20 septembre 2017	à ST-JEAN-D'ANGELY
BRULIN Janine	le 21 septembre 2017	à ST-JEAN-D'ANGELY
TIMOLÉON née POUVREAU Raymonde	le 25 septembre 2017	à BERNAY-ST-MARTIN
BERTIN Henri	le 29 septembre 2017	à ST-JEAN-D'ANGELY
BERNARD André	le 17 novembre 2017	à NIORT
GAUTIER née BLANDIN Claudette	le 18 décembre 2017	à BERNAY-ST-MARTIN



## NUMEROS UTILES

<b>ECOLE</b>	<b>05.46.33.86.66</b>
<b>BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE</b>	<b>05.46.33.36.13</b>
<b>MEDECIN</b>	
<i>Dr AUCHER Christophe - Parançaÿ</i>	<b>05.46.33.83.46</b>
<b>INFIRMIERS</b>	
<i>Cabinet BAROTIN-NAU-KAPUSTIK</i>	<b>05.46.33.97.56</b>
<b>PHARMACIE</b>	
<i>Pharmacie MAZZARA</i>	<b>05.46.33.98.16</b>
<b>URGENCES</b>	
<b>SAMU</b>	<b>15</b>
<b>POLICE SECOURS</b>	<b>17</b>
<b>POMPIERS</b>	<b>18</b>
<b>ALLO ENFANCE MALTRAITEE</b>	<b>119</b>
<b>CENTRE ANTIPOISON</b>	<b>05.56.96.40.80</b>
<b>ALLO TAXI</b>	<b>06.15.97.18.51</b>

### MAIRIE DE BERNAY-SAINT-MARTIN

46 Grande Rue  
17330 - Bernay-Saint-Martin

Tél: 05.46.33.83.10

Fax: 05.46.33.83.76

E.mail : [mairie@bernaysaintmartin.fr](mailto:mairie@bernaysaintmartin.fr)

Site: <http://www.bernay-st-martin.fr/>

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi: 9h00 à 12h00 - 14h00 à 18h00

Mardi, Jeudi et Vendredi: 14h à 18h00



Si vous souhaitez rencontrer madame le maire ou l'un de ses adjoints, prenez contact avec le secrétariat afin d'obtenir un rendez-vous.